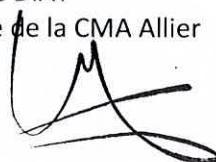


**Résultats épreuve d'admission examen TAXI / VTC
05 et 06 septembre 2022 - département de l'Allier**

N° dossier	Métier	Résultat
182317	TAXI	ABSENT
229830	TAXI	ADMIS
236855	TAXI	ADMIS
244928	VTC	NON ADMIS
245720	TAXI	ADMIS
247491	TAXI	ADMIS
249468	TAXI	ADMIS
253900	TAXI	ADMIS
254313	TAXI	ADMIS
255658	TAXI	ADMIS
256406	TAXI	ADMIS

Moulins, le 9 septembre 2022

Dominique DIAT
Présidente de la CMA Allier



Pour rappel : la Préfecture est en charge d'instruire a posteriori la demande de carte professionnelle nécessaire pour l'exercice de l'activité.

Nombre d'inscrits	11
dont nombre de Taxi	10
dont nombre de VTC	1
Nombre de participants	10
dont nombre de Taxi	9
dont nombre de VTC	1
Nombre d'ajournement faute de place	0
Note moyenne obtenue à l'épreuve (hors ajournés pour motifs précisés dans le Règlement d'examen – article IV.8)	15,9/20
Taux de réussite moyen	90 %
Nombre de VTC admis	0
Nombre de taxis admis	9

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ALLIER

7 rue Emile Guillaumin - CS 41703 - 03017 MOULINS Cedex - 04 70 46 20 20

www.cma-allier.fr · contact@cma-allier.fr

 chambre.metiers.artisanat.allier

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.